

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 33 (1971)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** La page de la prévention des accidents

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La page de la prévention des accidents

---

## L'électrificateur de clôture à raccorder au réseau public de distribution ne doit pas être cause d'accidents

Entre autres particularités, le courant électrique a celles d'être invisible, inodore et inaudible. Par ailleurs, il peut provoquer d'importants dommages quand il n'est plus canalisé. Les dangers qu'il présente dans le cas d'un électrificateur de clôture se raccordant au secteur de distribution sont particulièrement graves lorsque le fil de clôture passe sur le terrain d'un voisin, ou bien le longe, et qu'une personne non avertie entre en contact avec lui d'une manière ou d'une autre.

C'est la raison pour laquelle les services responsables pour la mise en place et l'utilisation de clôtures électriques se sont vus obligés d'édicter des Règles pour l'installation et l'emploi des clôtures électriques. Chacun peut les obtenir en s'adressant à l'Association suisse des électriciens (ASE), Seefeldstrasse 301, 8008 Zurich.

A l'intention des agriculteurs, nous extrayons de ces règles les prescriptions qui nous paraissent particulièrement importantes pour eux, soit les suivantes:

- Il faut que les électrificateurs de clôtures devant ou pouvant être raccordés au réseau public de distribution aient été essayés par l'ASE et pourvus de sa marque de sécurité, comme on l'exige des électrificateurs uniquement alimentés par batterie.
- Les électrificateurs de clôtures doivent être installés dans un endroit à l'épreuve du feu, à bonne distance de tas de foin ou de paille. Il est cependant permis d'employer un câble flexible réglementaire, avec fiche de contact, pour les raccorder à une prise de courant. A ce propos, on veillera à ce que la prise de courant soit montée aussi près que possible de l'électrificateur.
- La mise en place de la clôture électrique sur l'herbage doit se faire de telle façon que le fil ne présente aucun danger pour les personnes et ne puisse causer d'incendie.
- Les clôtures électriques qui sont utilisées à l'intérieur ou à l'extérieur de bâtiments d'exploitation pour interdire l'accès à tel ou tel endroit ne doivent pas être alimentées simultanément par le même électrificateur. Sinon on courrait le risque que des décharges atmosphériques soient transmises dans des locaux de ces bâtiments (étable, etc.).
- La mise en place de la clôture électrique doit être effectuée avec un soin particulier quand le fil de clôture est parallèle à une ligne aérienne à courant fort (haute tension) ou croise une telle ligne (il ne doit jamais entrer en contact avec elle), ou bien qu'il traverse une place ou la voie

publique. Par ailleurs, il est interdit de se servir de la structure portante d'une ligne électrique à courant fort pour y fixer le fil de clôture.

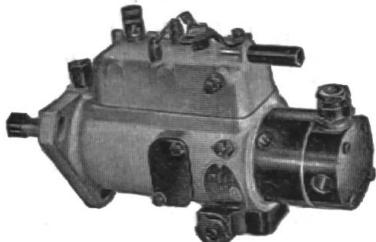
- Dans les cas mentionnés ci-dessous, il faut que le monteur avise immédiatement la direction d'arrondissement compétente des téléphones lorsqu'il a fini d'installer un électrificateur de clôture:
  - Lorsque le fil de clôture doit passer par-dessus ou par-dessous un obstacle situé sur un terrain public.
  - Lorsque le fil de clôture doit passer par-dessus ou par-dessous un obstacle situé sur un terrain appartenant à un tiers.
  - Lorsqu'il a fallu utiliser un poteau, un pylône ou bien la structure portante d'une ligne téléphonique ou d'une ligne aérienne à courant faible (basse tension).
  - Lorsque le fil de clôture croise une ligne aérienne téléphonique ou à courant fort.

Service consultatif romand  
pour la prévention des accidents  
dans l'agriculture  
Grange-Verney  
1510 Moudon  
Tél. (021) 95 15 65



## Pompes d'injection et accessoires pour moteurs Diesel anglais

La pompe distributrice type  
DPA, pompe la plus moderne.  
Adoptée par les marques de  
tracteurs les plus réputées  
du monde.



Nous livrons rapidement Injecteurs, Filtres et Pompes d'échange.

**Agence générale : Victor Merz SA., Genève**

1-3, rue des Rois, tél. (022) 25 12 25